

Sous le Haut Patronage de SM le Roi Mohammed VI
et la Présidence effective
de Son Altesse Royale la Princesse Lalla Meryem

12^{ème} Congrès National des Droits de l'Enfant
«Promotion des droits de l'enfant:
Quels rôles pour les acteurs sociaux»

Présentation

Nouzha Skalli

Ministre du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité

2
TOME

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL
DE LA FAMILLE ET DE LA SOLIDARITÉ



المملكة المغربية
وزارة التنمية الاجتماعية
والأسرة والتضامن



Observatoire National des
Droits de l'Enfant

PLAN

- Programme du Congrès
- Contexte général
- Extraits du message royal
- Objectifs du congrès
- Synthèse de l'évaluation des réalisations du pane jusqu'a fin 2007
- Recommandations
- Allocutions de clôture
- Déclaration de Marrakech 28 - 29 mai 2008



PROGRAMME DU CONGRÈS

1^{er} jour : Séance d'ouverture

- Lecture du Message Royal adressé au 12^{ème} Congrès
- Présentation des objectifs du congrès et de la méthodologie de travail par le Directeur Exécutif de l'ONDE
- Présentation de l'évaluation des réalisations du PANE jusqu'à fin 2007 par Madame la Ministre du MDSFS
- Débats et recommandations

2^{ème} jour :

- Ateliers thématiques : (Protection, Education, Santé, Participation)
- Lecture des recommandations issues des ateliers
- Allocution de Monsieur le Premier Ministre
- Allocution de Monsieur le Président du Parlement
- Allocution de Monsieur le Coordonnateur Général Résident du Système des NU au Maroc
- Déclaration de Marrakech



CONTEXTE GÉNÉRAL

- Co- organisation du 12^{ème} Congrès National des Droits de l'Enfant par l'ONDE et le gouvernement représenté par le MDSFS
- Occasion d'évaluer les réalisations accomplies jusqu'à fin 2007
- Thème général du congrès: "Promotion des Droits de l'Enfant: quel rôle pour les acteurs locaux ?"





**Extraits du message de SM le Roi Mohammed VI au 12^{ème}
Congrès national des droits de l'enfant
dont lecture a été donnée par SAR La Princesse Lalla Meryem**

EXTRAITS DU MESSAGE DE SM LE ROI MOHAMMED VI AU
12^{ÈME} CONGRÈS NATIONAL DES DROITS DE L'ENFANT

« A cet égard, Nous souhaitons que les collectivités locales, les secteurs public et privé, la société civile et tous les acteurs concernés par la question de l'enfance, ainsi que les participants à ce congrès, puissent constituer une force de proposition et un véritable partenaire collectif, pour mettre au point des recommandations pratiques en vue de la mise en oeuvre effective de ce plan national prometteur.

Nous insistons aussi sur le devoir d'objectivité qui s'impose à chacun, aussi bien pour faire le point sur ce qui a déjà été accompli, que pour trouver des solutions efficaces concrètes aux problèmes réels qui entravent la réalisation de ce plan national, notamment ceux liés au financement, à la mise à niveau des ressources humaines et à la qualité des services. »

OBJECTIFS DU CONGRÈS

- Présentation de l'évaluation du PANE 2006-2007
- Préoccupations, contraintes et défis
- Recommandations du PANE
- Rôle des acteurs locaux pour la prise en compte des Droits de l'Enfant dans les politiques locales



OBJECTIFS ET MÉTHODOLOGIE



*Présentés par Mr Said RAJI,
Directeur Exécutif de l'ONDE*

Le congrès constitue l'un des mécanismes mis en place par l'ONDE présidé par SAR la Princesse Lalla Meryem pour le renforcement de la communication entre tous les acteurs dans le domaine des Droits de l'Enfant, l'échange d'expertises et de rayonnement des initiatives ciblées et l'évaluation et le suivi de la situation des droits de l'enfant au Maroc pour répondre aux attentes de l'ensemble des acteurs.



SAR la Princesse Lalla Meryem reçoit de la Ministre Nouzha SKALLI le rapport gouvernemental d'Evaluation 2006 - 2007 du Plan d'Action National pour l'Enfance

PRÉSENTATION DU RAPPORT GOUVERNEMENTAL
D'ÉVALUATION 2006 - 2007 DU PANE

**Adopté par la Commission Ministérielle
Spéciale de l'Enfant
22 mai 2008**



**Présenté par
Madame Nouzha SKALLI
Ministre du Développement Social,
de la Famille et de la Solidarité**

PRÉSENTATION DU RAPPORT GOUVERNEMENTAL
D'ÉVALUATION 2006 - 2007 DU PANE

- La nécessité se dégage de mettre en place un PANE II avec des indicateurs adaptés au système d'information des différents départements
- Prise en compte des actions du PANE lors de l'élaboration du budget de l'Etat
- Intégrer l'impact du budget de l'État sur les droits de l'enfant dans le rapport genre publié par le Ministère des Finances
- Consacrer des budgets plus importants aux enfants en situation difficile
- Mieux impliquer les associations opérant dans le domaine de l'enfance
- Préparer les conditions pour la mise en oeuvre territoriale du PANE
- Mettre en place une stratégie d'Information, d'Éducation et de Communication (IEC) du PANE
- Impliquer l'ensemble des médias pour la promotion des droits de l'enfant



PRÉSENTATION DU RAPPORT GOUVERNEMENTAL D'ÉVALUATION 2006 - 2007 DU PANE

- Placer parmi les priorités de l'INDH dans les programmes de lutte contre la pauvreté et l'exclusion:
 - la réduction de la mortalité infantile et maternelle
 - la lutte contre la déperdition scolaire
 - la scolarisation des enfants particulièrement des filles dans le monde rural
 - la lutte contre la précarité des enfants

PRÉSENTATION DU RAPPORT GOUVERNEMENTAL
D'ÉVALUATION 2006 - 2007 DU PANE

- Élargir la prise en charge des enfants handicapés
- Préparer les conditions pour éradiquer le phénomène des enfants en situation de rue
- Renforcer le corps des assistantes sociales et des travailleurs sociaux par:
 - la formation
 - la mise en place d'un statut juridique



PRÉSENTATION DU RAPPORT GOUVERNEMENTAL D'ÉVALUATION 2006 - 2007 DU PANE

- Élargir l'accès aux soins des enfants démunis
- lutter contre l'abandon scolaire en particulier pour les filles en milieu rural
- Déployer des efforts supplémentaire en matière de scolarisation des enfants handicapés
- Œuvrer pour la généralisation du préscolaire qualitativement et quantitativement

PRÉSENTATION DU RAPPORT GOUVERNEMENTAL
D'ÉVALUATION 2006 - 2007 DU PANE

- Nécessité de mettre en place par le MDSFS une structure permanente chargée du suivi de mise en œuvre du PANE dont la tâche sera:
 - d'uniformiser les outils d'évaluation
 - de mettre en place un système d'information centralisé sur l'enfant
- Activation du rôle de La Commission technique de suivi, composée des représentants des différents départements



Recommandations générales émanant de la séance plénière



DÉCONCENTRER LE PANE

- Décliner le PANE en plan d'action multisectoriel opérationnel au niveau régional, provincial et local
- Approfondir la décentralisation et la déconcentration et renforcer la gouvernance locale
- Programmes de l'INDH: intégrer des projets dédiés à l'enfant
- Renforcer la coordination et le partenariat Etat/Société civile et autres au niveau national et local



PANE : ACTUALISATION ET COMMUNICATION

- Actualiser le PANE avec des indicateurs de résultats chiffrés et mesurables à court, moyen et long terme
- Mettre en place les mécanismes de suivi et d'évaluation du PANE
- Dynamiser les organes de gouvernance du PANE chargés du pilotage et de la coordination de la mise en œuvre
- Renforcer la communication autour du PANE



Participants (es) à l'atelier protection

2^{ème} Jour Recommandations Atelier Protection



DÉCENTRALISATION DE LA PROTECTION

- Élaborer des plans locaux relatifs à la protection et à la promotion des droits de l'enfant
- Mettre en place une coordination au niveau local regroupant élus, autorités locales, services extérieurs, société civile et secteur privé
- Intégrer des changements au niveau de la « Charte communale » en précisant les missions claires et concises des collectivités locales dans le domaine de l'enfance
- Doter les collectivités locales de ressources humaines et financières nécessaires pour qu'elles jouent un rôle stratégique dans ce domaine
- Assurer la participation des femmes dans l'action locale pour promouvoir la prise en compte des affaires de la famille et de l'enfance



LÉGISLATION ET UPE

- Activer l'adoption des lois relatives à la protection de l'enfance actuellement au Secrétariat Général du Gouvernement
- veiller à l'adoption du décret relatif à la mise en place des UPE
- Activer les UPE, les généraliser à toutes les régions et leur confier la prise en charge des enfants face à la loi pour assurer leur protection
- Développer la fonction de soutien et de médiation sociale dans les différentes structures qui ont trait à l'enfance
- Créer des postes budgétaires nécessaires afin de renforcer et doter les structures précitées de personnel spécialisé dans le domaine du soutien et de l'accompagnement social

DÉVELOPPER LE PARTENARIAT ET MOBILISER LES FINANCES

- Renforcer le rôle de la société civile en lui fournissant l'appui nécessaire de la part de l'État et des collectivités pour qu'elle puisse assurer ses fonctions dans de meilleures conditions
- Prévoir des ressources financières appropriées pour concrétiser et réaliser les dispositions du PANE et les prendre en considération dans les lignes budgétaires



INFORMATION COMMUNICATION

- Mettre en place un système intégré de données regroupant et unifiant les indicateurs et les données suivant les régions
- Promouvoir la culture de protection des droits de l'enfant et de prévention
- Sensibiliser sur les dispositions des conventions internationales ainsi que des objectifs du PANE à travers divers canaux : outils de communication, structures éducatives, art et sport

AMÉLIORER LA PRISE EN CHARGE DANS LE CADRE DE LA KAFALA

- Spécifier le processus d'adoption des différentes catégories d'enfants ayant besoin de protection
- Définir le rôle des différents acteurs ainsi que des diverses étapes de kafala
- Assurer le suivi du devenir des enfants pour consolider leur protection par rapport au phénomène de retour



PROTÉGER LES ENFANTS EN SITUATION DIFFICILE

- Activer la concrétisation des procédures relatives aux enfants face à la loi et limiter leur garde préventive
- Renforcer la stratégie préventive pour éviter aux enfants la précarité et en assurant leur intérêt supérieur
- Protéger les nomades de toute exploitation en mettant en place diverses unités mobiles
- Élaborer des stratégies de protection des enfants migrants africains nés au Maroc



Participants (es) à l'atelier éducation

RECOMMANDATIONS ATELIER ÉDUCATION



AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT

- Valoriser les ressources humaines enseignants et administrateurs et les associer au changement
- Améliorer les conditions d'exercice de la mission éducative particulièrement dans le monde rural
- Poursuivre les efforts pour l'amélioration de la qualité de l'enseignement et de la formation
- Mise en place de mécanismes précis d'évaluation du contenu et de la qualité de la formation



REVALORISER L'ÉCOLE PUBLIQUE

- Œuvrer pour la revalorisation de l'école publique à travers tous les moyens éducatifs, sociaux et économiques
- En faire des espaces modernes et intégrées
- Résoudre la question linguistique et faire du multilinguisme une expression de diversité culturelle
- Lutter contre les phénomènes négatifs au sein des institutions comme la violence, la drogue et la triche
- Lutter contre l'absentéisme non justifié des cadres éducatifs et administratifs
- Intégrer l'éducation artistique dans les programmes scolaires

PRÉSCOLAIRE

- Généraliser et moderniser l'enseignement préscolaire vu son rôle primordial dans le développement des capacités précoces de l'enfant
- Développer un partenariat avec la société civile, les établissements publics et les élus
- Unifier et faciliter les procédures d'ouverture des institutions de l'enseignement préscolaire et création d'un guichet unique
- Organiser des formations spécifiques à l'enseignement préscolaire



ENFANTS A BESOINS SPÉCIFIQUES

- Accorder une importante primordiale aux enfants à besoins spécifiques au niveau du programme d'urgence du Ministère de l'éducation
- Augmenter le nombre des classes intégrées en faveur des enfants à besoins spécifiques
- Prendre impérativement en compte les besoins des enfants abandonnés et garantir leur droit d'inscription dans l'état civil et leur accès à l'école
- Continuer la lutte contre l'abandon scolaire à travers tous les moyens de sensibilisation et faire de cette lutte la responsabilité de tous

MISE EN ŒUVRE DU PANE ET PARTENARIAT

- Intégrer les dispositions et les objectifs du plan d'action national pour l'enfance concernant les domaines d'éducation et de formation dans le budget du Ministère de l'éducation nationale
- Mettre en place une charte entre les différents acteurs en matières d'éducation et de formation
- Adopter le dialogue et la communication avec les différents partenaires sociaux: syndicats et société civile
- Mettre en place un mécanisme de coordination entre les différentes composantes pour suivre, mettre en œuvre et évaluer les dispositions du plan d'action national pour l'enfance dans le domaine de l'éducation et de la formation



RECOMMANDATIONS ATELIER SANTÉ



AMÉLIORER LA PRISE EN CHARGE SANITAIRE

- Réduire les barrières d'accès aux soins préventifs, curatifs, et de réhabilitation
- Améliorer les effectifs et leur qualité pour une approche de proximité
- Améliorer la gouvernance du système de santé à tous les niveaux
- Renforcer les moyens d'évacuation des urgences en particulier en milieu rural
- Mettre en place une politique des médicaments



MOBILISATION AUTOUR DE LA SANTÉ

- La charte communale doit renforcer le droit à la santé dans le champ de compétences des collectivités locales
- Humaniser les structures de soins
- Renforcer la collaboration intersectorielle et promouvoir la participation communautaire
- Renforcer l'ouverture auprès du secteur associatif
- Développer les stratégies d'IEC pour promouvoir le droit à la santé de l'enfant



Enfants Parlementaires participant à l'atelier

RECOMMANDATIONS ATELIER PARTICIPATION



RECOMMANDATIONS ATELIER PARTICIPATION

- Lutter contre les disparités entre les milieux urbain et rural en matière de droits de l'enfant
- Généraliser la participation de l'enfant dans les conseils locaux, régionaux et nationaux afin de bénéficier de son expérience sur le terrain
- Organiser des campagnes de sensibilisation animées par les enfants en vue de garantir une meilleure communication



RECOMMANDATIONS ATELIER PARTICIPATION

- Organiser des rencontres entre les enfants parlementaires et représentants des conseils communaux pour enfants
- Opérationnaliser et développer le rôle des enfants parlementaires et des représentants des conseils communaux au sein des institutions scolaires
- Élargir leur mission pour éviter qu'elle ne se limite aux sessions régionales et nationales
- Créer des maisons de jeunes dans le milieu rural
- Créer des chaînes scolaires pour les enfants nomades

SYNTHÈSE DE L'ALLOCATION DE MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE

- Ce congrès est considéré comme étant une étape d'évaluation pour connaître d'une part, les avancées réalisées en matière de protection de l'enfance inscrites dans le PANE et d'identifier d'autre part, les différentes contraintes rencontrées.
- Le renforcement du rôle des acteurs locaux traduit l'intérêt accordé à la mise en œuvre d'une politique de proximité et d'une bonne gouvernance consolidant ainsi l'Initiative Nationale pour la Développement Humain
- Le Gouvernement assurera les conditions nécessaires pour le suivi du PANE à travers:
 - Un cadre institutionnel qui assurera la mise en œuvre du PANE ;
 - Organisation annuelle de réunions de la Commission Ministérielle Spéciale de l'Enfant



ALLOCUTION DE MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE



*prononcée par Mr Saad ALAMI
Ministre Chargé des Relations avec le Parlement*

SYNTHÈSE DE L'ALLOCATION DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA
CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS

- Ce qui caractérise des congrès au niveau national des droits de l'enfant, c'est la synergie des Efforts de toutes les composantes de la société: (Gouvernement, Elus, Institutions publiques, Secteur privé, Société civile)... afin que nos enfants puissent bénéficier de services de qualité au niveau de la santé, de l'éducation, de scolarisation, de culture et des loisirs.
- Intégration de la gouvernance territoriale et spatiale en tant nouvel élément qui apporte une force supplémentaire.
- La disposition des institutions législatives à œuvrer pour que tous leurs mécanismes et instruments législatifs puissent participer à la réussite du Plan d'Action décennal pour l'enfance, son suivi et sa mise en œuvre.
- La disposition des institutions législatives à renforcer les sessions du Parlement de l'enfant en tant qu'élément de base pour l'apprentissage de la citoyenneté et de la démocratie.



ALLOCATION DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DES
REPRÉSENTANTS



*Mr Monsieur Mostapha MANSOURI,
Président de la Chambre des Représentants*

- Le Maroc est l'un des premiers pays de la Région du Moyen Orient et Nord Afrique (MENA) qui a élaboré un Plan d'Action National pour l'Enfance;
- Ce plan d'action est une feuille de route décennale, élaboré jusqu'à 2015 et s'appuie sur une approche holistique des droits de l'enfant;
- Avènement de nouveaux éléments émanant des différents départements, ce qui nécessite l'actualisation du contenu du PANE et exige la mise en place d'instruments de travail à même de permettre un suivi effectif de sa mise en œuvre au niveau central et local.



ALLOCATION DE MONSIEUR LE COORDONNATEUR GÉNÉRAL RÉSIDENT DU
SYSTÈME DES NATIONS UNIES AU MAROC



*Mr Monsieur Morad WAHBA,
Coordonnateur Général Résident du Système des Nations Unies au Maroc*

DÉCLARATION DE MARRAKECH 28 ET 29 MAI 2008

- Renforcement de la participation de la société civile et des autres acteurs à la mise en œuvre des dispositions du PANE, son évaluation, son ajustement et l'appui au rôle des acteurs locaux pour son application ;
- Implication des enfants dans l'évaluation du Pane et renforcement de leur participation pour la sensibilisation des acteurs locaux ;
- Adoption d'une politique de proximité pour la protection de l'enfant contre toutes les formes de violence, de maltraitance et d'abus ;



DÉCLARATION DE MARRAKECH 28 ET 29 MAI 2008



DÉCLARATION DE MARRAKECH 28 ET 29 MAI 2008

- Adoption de critère de qualité et les principes d'égalité de chances et lutte contre toutes les formes de déperdition scolaire ;
- Adoption d'instruments permettant l'opérationnalisation du PANE au niveau régional et l'élaboration d'indicateurs territorialisés pour le suivi de sa mise en œuvre au niveau local ;
- Suivi de la réforme du système de la santé au niveau de la gestion des soins et les institutions sanitaires en vue d'appuyer la santé de la mère et de l'enfant ;
- Renforcement de l'engagement pour une mobilisation et une concertation dans toutes les étapes de la réalisation du PANE en le dotant des moyens matériels, humains et techniques pour atteindre ses objectifs.

